OMERS

Fiche de renseignements

Transferts de fonds CFS

Transfert de fonds d'un véhicule enregistré d'épargne retraite à un compte CFS

Il est possible de transférer des fonds à un compte CFS à partir des véhicules enregistrés d'épargne-retraite suivants :

- régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- compte de retraite avec immobilisé (CRI)
- régime de retraite agréé (RRA)
- régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

Trousse complète de transfert de fonds CFS

La trousse comprend ce qui suit :
- Formulaire *d'inscription aux CFS*
- Formulaires T2033 et T2151

Allez à myOMERS.com

1. Cliquez sur My account > My AVCs
2. Suivez les étapes du transfert de fonds
3. Les formulaires seront pré-remplis avec les renseignements personnels
4. Imprimer et signer la trousse de transfert de CFS

OU

Visitez omers.com

1. Imprimez en ligne la trousse de transfert de fonds CFS à https://members.omers.com/member-forms
2. Entrez les renseignements demandés sur les formulaires :
   - dans le cas des transferts à partir d'un REER ou d'un CRIF, remplissez et signez la Section 1 - Rentier ou Participant du formulaire d'impôt T2033, ainsi que toutes les sections en surbrillance (remarque : le participant à OMERS est le rentier)
   - dans le cas des transferts d'un RRA ou d'un RPDB, remplissez et signez la Section 1 - Demandeur du formulaire d'impôt T2151, ainsi que les sections mises en évidence. (Remarque : le participant à OMERS est le demandeur)

⬇

Envoyez vos formulaires remplis par la poste à OMERS

1. **Postez-nous** le formulaire *d'inscription aux CFS* (cette étape n'est pas requise si vous avez suivi la PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE dans myOMERS.com).
2. **Postez-nous** l'original des formulaires T2033 et T2151 dûment remplis et signés.

⬇

Dépôt des fonds dans votre compte CFS

À la réception des fonds de votre institution financière, OMERS vous envoie une confirmation de dépôt (habituellement dans un délai de 6 à 8 semaines).

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire T2033, veuillez consulter l'échantillon du formulaire T2033 à la page suivante.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.

Saisissez votre nom COMPLET (prénom, second prénom et nom de famille)

Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1), 147.5(21), ou 146(21), ou l'alinéa 146(16)a), ou 146.3(2)e)

Remplissez entièrement ces champs

pour enregistrer un transfert direct. Consultez les instructions et les définitions à la dernière page de ce formu

Les renvois législatifs dans ce formulaire sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu (Loi).

Section 1 – Rentier ou Participant

Nom de famille	Prénom et initiales
Adresse	

Saisissez votre adresse postale complète

Numéro d'adhésion à OMERS
Numéro d'assurance sociale (NAS)
Numéro de téléphone

Partie A – Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPD, ou d'un RPAC

- [x] Je suis le rentier d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- [ ] Je suis le rentier d'un fond enregistré de r
- [ ] Je suis le participant d'un régime de pens
- [ ] Je suis le participant d'un régime de pension agréé collectif (RPAC).

Saisissez le nom de votre organisation et son addresse postale complète

Numéro et nom du régime REER
uméro et nom du fond FERR
uméro et nom du régime RPD
Numéro et nom du régime RPAC

Saisissez votre numéro de régime de REER ou de CRI

Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC

Partie B – Description du montant à transférer

Cochez seulement l'une de ces deux cases

1. Si le transfert origine d'un REER, un RPD ou un RPAC :

Décrivez les biens à transférer, cochez une **seule** case **:**

☐ tous les biens ☐ une partie des biens en un versement ☐ une partie des biens en plusieurs verse

Si vous souhaitez transférer le montant entier dans votre compte, saisissez « Tous les avoirs » au lieu du montant en dollars. Si vous souhaitez transférer un montant précis, saisissez le montant en dollars.

Si le montant du transfert est **le total ou une partie** des biens transférés en un seul versement, indiquez le montant _____ **$.**

Si le transfert est fait en plusieurs versements, indiquez le nombre de versements _____, indiquez le montant de chaque versement _____ **$.**

Je demande de transférer ce montant, qui représente **la totalité ou une partie** des biens de mon REER non échu, ou mon compte RPD ou de mon RPAC ci-haut mentionné dans la Partie A, cochez une seule case : ☒ en argent, ou ☐ en biens.

2. Transfert provenant d'un FERR :

Je demande le transfert, sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année, cochez une seule case :

☐ de tous les biens, ou ☐ une partie des biens transférés en un seul versement, (indiquez le montant du versement) _____ **$.**

Je demande que ce transfert, qui représente **le total ou une partie** des biens de mon FERR mentionné à la Partie A, soit fait, cochez une seule case :

☐ en argent, ou ☐ en biens.

Partie C – Renseignements sur le REER, FERR, RPA, RPD, RPAC ou de la rente auquel les fonds sont transférés

☐ Transférez les biens du REER, du RPD, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon REER :	Numéro et nom du régime REER individuel
☐ Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon FERR :	Numéro et nom du fond FERR individuel
☐ Transférez les biens du REER, du FERR, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon RPD :	Numéro et nom du régime RPD du participant
☒ Transférez les biens du REER, du FERR, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon régime de pension agréé (RPA) :	Numéro d'agrément et nom du RPA **0345983 OMERS Primary Pension Plan (AVC Provision)**
☐ Transférez les biens du RPD ou du RPAC décrits dans la Partie B de ma rente :	Numéro et nom du fonds individuel de la rente ou du régime
☐ Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon RPAC :	Numéro et nom du régime RPAC du participant

Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD, ou du RPAC **OMERS Administration Corporation**	Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD, ou du RPAC **EY Tower, 900 - 100 Adelaide St. W Toronto, ON M5H 0E2**

Signez votre nom

_____ ou ☐ Voir la lettre ci-jointe.

Signature du rentier ou participant

Année Mois Jour

Saisissez la date d'aujourd'hui

Section 2 – Cessionnaire

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la Partie C de la Section1. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR, il sera conforme au modèle suivant :

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds **0345983**

Nous vérifierons les renseignements sur le régime ou fonds figurant à la Partie C de la Section 1 et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la Loi, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément.

Nom du cessionnaire **OMERS**

_____

Signature de la personne autorisée

Année Mois Jour

ÉCHANTILLON – NE PAS REMPLIR

Section 3 – Cédant (N'émettez **pas** de feuillet T4RSP, T4RIF ni de feuillet T4A pour le montant transféré.)

1. Nous avons transféré _____ $ du REER, du FERR, du RPD, ou du RPAC qui est mentionné à la Partie A de la Section 1 au cessionnaire qui est nommé à la Partie C de la Section 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR, RPA, ou RPAC, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.
2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la « définition » à la dernière page de ce formulaire? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet
3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER ou au RPD? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet
4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER ou d'un RPD auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Époux ou conjoint de fait	Nom de famille	Prénom et initiales	(NAS)

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les _____ $ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) **Loi sur les régimes de retraite (Ontario)**.

Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés. ☐ Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant		Année Mois Jour
	Signature de la personne autorisée	

Section 4 – Réception par le cessionnaire (N'émettez **pas** de reçu d'impôt pour le montant transféré.)

Nous avons reçu _____ $ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la Section 1 et, s'il y a lieu, de la Section 3.

Nom du cessionnaire		Année Mois Jour
	Signature de la personne autorisée	

ÉCHANTILLON – REMPLI PAR L'INSTITUTION FINANCIÈRE

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels, et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à **canada.ca/arc-info-source.**

OMERS

Inscription aux CFS

Utilisez ce formulaire pour transférer des fonds d'un véhicule enregistré d'épargne-retraite à votre compte CFS.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Vous devez également remplir le formulaire d'impôt T2033 ou T2151 et l'envoyer à votre institution financière.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels a OMERS, vous consentez a ce que ceux-ci soient utilises et divulgues aux fins enoncees dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.



Gagnez du temps et effectuez votre transfert de fonds en ligne avec myOMERS. myOMERS entre automatiquement pour vous les renseignements des formulaires d'impôt et d'autorisation.

SECTION 1 INFORMATION SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS				Date de naissance (m/j/a)
Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel		

**Votre numéro d'adhésion à OMERS figure sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnalisé envoyé par OMERS.*

Remarque : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant au régime de retraite principal d'OMERS

SECTION 2 RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSFERT

Nom(s) de la (des) institution(s) financière(s) d'où proviennent les fonds que vous transférez *(si possible, incluez le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource)*

SECTION 3 ACKNOWLEDGEMENT

Je reconnais qu'en signant le document, à la date indiquée ci-dessous, j'ai lu le guide *Étudiez l'option CFS,* le *Feuillet d'information sur les CFS* et les conditions de participation. Je comprends que la disposition de cotisation facultative supplémentaire fait partie du régime de retraite principal d'OMERS (« régime principal ») et que les cotisations sont sujettes aux conditions déterminées par OMERS Administration Corporation, conformément à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et les conditions connexes peuvent être soumis à l'article 47 du régime principal. Je comprends également que le régime principal et toute condition connexe peut être amendé à l'avenir, conformément à la *Loi sur OMERS, 2006* et la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario).

Votre signature

Date (m/j/a)

Transfert direct selon le paragraphe 146.3(14.1), 147.5(21), ou 146(21), ou l'alinéa 146(16)a), ou 146.3(2)e)

Remplissez ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Consultez les instructions et les définitions à la dernière page de ce formulaire.

Les renvois législatifs dans ce formulaire sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu (Loi).

Section 1 – Rentier ou Participant

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'adhésion à OMERS
		Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

Partie A – Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPD, ou d'un RPAC

- [x] Je suis le rentier d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).
- [ ] Je suis le rentier d'un fond enregistré de revenu de retraite (FERR).
- [ ] Je suis le participant d'un régime de pension déterminé (RPD).
- [ ] Je suis le participant d'un régime de pension agréé collectif (RPAC).

Numéro et nom du régime REER

Numéro et nom du fond FERR

Numéro et nom du régime RPD

Numéro et nom du régime RPAC

Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC

Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de l'administrateur du RPD ou du RPAC

Partie B – Description du montant à transférer

1. Si le transfert origine d'un REER, un RPD ou un RPAC :

Décrivez les biens à transférer, cochez une **seule** case **:**

☐ tous les biens ☐ une partie des biens en un versement ☐ une partie des biens en plusieurs versements

Si le montant du transfert est **le total ou une partie** des biens transférés en un seul versement, indiquez le montant _____ **$.**

Si le transfert est fait en plusieurs versements, indiquez le nombre de versements _____, indiquez le montant de chaque versement _____ **$.**

Je demande de transférer ce montant, qui représente **la totalité ou une partie** des biens de mon REER non échu, ou mon compte RPD ou de mon RPAC ci-haut mentionné dans la Partie A, cochez une seule case : ☒ en argent, ou ☐ en biens.

2. Transfert provenant d'un FERR :

Je demande le transfert, sauf un montant suffisant pour que je puisse recevoir le montant minimum cette année, cochez une seule case :

☐ de tous les biens, ou ☐ une partie des biens transférés en un seul versement, (indiquez le montant du versement) _____ **$.**

Je demande que ce transfert, qui représente **le total ou une partie** des biens de mon FERR mentionné à la Partie A, soit fait, cochez une seule case :

☐ en argent, ou ☐ en biens.

Partie C – Renseignements sur le REER, FERR, RPA, RPD, RPAC ou de la rente auquel les fonds sont transférés

- [ ] Transférez les biens du REER, du RPD, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon REER :
- [ ] Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon FERR :
- [ ] Transférez les biens du REER, du FERR, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon RPD :
- [x] Transférez les biens du REER, du FERR, ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon régime de pension agréé (RPA) :
- [ ] Transférez les biens du RPD ou du RPAC décrits dans la Partie B de ma rente :
- [ ] Transférez les biens du REER, du FERR, du RPD ou du RPAC mentionnés dans la Partie B dans mon RPAC :

Numéro et nom du régime REER individuel

Numéro et nom du fond FERR individuel

Numéro et nom du régime RPD du participant

Numéro d'agrément et nom du RPA
0345983 OMERS Primary Pension Plan (AVC Provision)

Numéro et nom du fonds individuel de la rente ou du régime

Numéro et nom du régime RPAC du participant

Nom de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD, ou du RPAC
OMERS Administration Corporation

Adresse de l'émetteur du REER, du FERR ou de la rente ou de l'administrateur du RPA, du RPD, ou du RPAC
EY Tower, 900 - 100 Adelaide St. W Toronto, ON M5H 0E2

_____ ou ☐ Voir la lettre ci-jointe.

Signature du rentier ou participant

Année Mois Jour

Section 2 – Cessionnaire

1. Nous acceptons le transfert direct demandé ci-dessus. Lorsque nous recevrons les biens, nous les porterons au crédit du rentier ou du participant du régime ou du fonds mentionné à la Partie C de la Section1. Si le régime ou le fonds est un REER ou un FERR, il sera conforme au modèle suivant :

Numéro et nom du modèle de régime ou de fonds
0345983

Nous vérifierons les renseignements sur le régime ou fonds figurant à la Partie C de la Section 1 et, s'il y a lieu, nous ajouterons ou corrigerons des renseignements.

2. Le régime ou le fonds est enregistré ou agréé selon la Loi, sinon nous en demanderons l'enregistrement ou l'agrément.

Nom du cessionnaire
OMERS

_____
Signature de la personne autorisée

Année Mois Jour

Section 3 – Cédant (N'émettez **pas** de feuillet T4RSP, T4RIF ni de feuillet T4A pour le montant transféré.)

1. Nous avons transféré _____ $ du REER, du FERR, du RPD, ou du RPAC qui est mentionné à la Partie A de la Section 1 au cessionnaire qui est nommé à la Partie C de la Section 1. Si des biens sont transférés d'un FERR dans un autre FERR, RPA, ou RPAC, nous avons versé ou verserons le montant minimum au rentier pour l'année.

2. Le FERR du cédant est-il un « FERR admissible » selon la « définition » à la dernière page de ce formulaire? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

3. L'époux ou conjoint de fait du rentier a-t-il déjà cotisé au REER ou au RPD? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

4. Le FERR comprend-il des montants transférés d'un REER ou d'un RPD auquel l'époux ou conjoint de fait du rentier a cotisé? Cochez une seule case. ☐ Oui ☐ Non ☐ Sans objet

Époux ou conjoint de fait	Nom de famille	Prénom et initiales	(NAS)

5. Le cessionnaire doit continuer d'administrer les _____ $ comme montant immobilisé, selon la Loi sur les normes de prestation de pension ou une loi provinciale sur les normes de prestation de pension (indiquez la loi) **Loi sur les régimes de retraite (Ontario)**.

Dans certaines provinces, les fonds de pension et les fonds provenant de REER immobilisés peuvent être transférés dans des FERR immobilisés. ☐ Sans objet

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant		Année Mois Jour
	Signature de la personne autorisée	

Section 4 – Réception par le cessionnaire (N'émettez **pas** de reçu d'impôt pour le montant transféré.)

Nous avons reçu _____ $ que nous devons transférer et administrer selon les instructions de la Section 1 et, s'il y a lieu, de la Section 3.

Nom du cessionnaire		Année Mois Jour
	Signature de la personne autorisée	

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels, et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à **canada.ca/arc-info-source.**

Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire

Émetteur d'un FERR

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146.3(2)e), de la totalité ou d'une partie des biens du fonds à l'émetteur d'un autre FERR ayant le même rentier, ou pour enregistrer un transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un autre FERR ayant le même rentier. Vous pouvez également enregistrer un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), d'un FERR d'un rentier à un régime de pension déterminé visé par règlement du même membre, ou à un RPA à cotisation déterminée auquel le rentier participait avant le transfert.

Émetteur d'un REER non échu

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(16)a), de la totalité ou d'une partie des biens du régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un autre REER ayant le même rentier;
- l'émetteur d'un FERR ayant le même rentier;
- l'administrateur d'un RPA, d'un RPAC ou d'un RPD, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

Administrateur d'un RPD ou d'un RPAC

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct, selon l'alinéa 146(21) ou 147.5(21), de la totalité ou d'une partie des biens du compte de participant au régime à l'une des personnes suivantes :

- l'émetteur d'un REER ou d'un FERR selon laquelle le participant est un rentier;
- le fournisseur de rente autorisé afin d'acquérir une rente admissible pour le participant;
- l'administrateur d'un RPAC, afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime;
- l'administrateur d'un RPD or RPA (**seulement lorsque le transfert est effectué d'un RPAC, selon le paragraphe 147.5(21)**), afin que les biens soient portés au crédit du compte du rentier, à titre de participant au régime.

  Remarque

  Vous n'êtes pas tenu d'utiliser ce formulaire. Vous pouvez choisir la méthode d'enregistrement que vous voulez, pourvu que vous (le cédant) fournissiez au cessionnaire tous les renseignements dont il a besoin pour faire le transfert correctement (par exemple, en indiquant si les fonds proviennent d'un régime immobilisé, d'un régime de l'époux ou conjoint de fait, ou d'un FERR admissible).

N'utilisez pas ce formulaire pour les transferts suivants :

- le transfert direct d'une conversion totale ou partielle d'une rente de REER dans un autre REER, RPD, RPAC ou FERR (utilisez plutôt le formulaire T2030, Transfert direct selon le sous-alinéa 60 l)v));
- le transfert direct d'un montant excédentaire d'un FERR dans un REER, un RPD ou un RPAC (utilisez plutôt le formulaire T2030);
- le transfert direct d'un REER, d'un RPD, d'un RPAC, ou d'un FERR en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait (utilisez plutôt le formulaire T2220, Transfert provenant d'un REER, d'un FERR, d'un RPAC ou d'un RPD dans un autre REER, FERR, ou RPD après rupture du mariage ou de l'union de fait).

Qui remplit ce formulaire

- **Section 1** – Le rentier ou participant qui demande le transfert remplit la Section 1. Le rentier ou participant imprime et signe **quatre** copies du formulaire qui sont remises au nouveau émetteur du REER, du FERR ou à l'administrateur du RPD, du RPA ou du RPAC auquel la propriété sera transférée (le cessionnaire). Si le cessionnaire a une lettre signée par le demandeur dans laquelle ce dernier demande le transfert direct, le cessionnaire peut remplir et signer la Section 1 pour le demandeur et doit joindre une copie de la lettre.
- **Section 2** – Le cessionnaire remplit et signe la Section 2 des quatre copies. Il remet toutes les copies du formulaire à l'émetteur original du REER, du FERR ou l'administrateur du RPD, du RPA ou du RPAC duquel les biens seront transférés (le cédant).
- **Section 3** – Le cédant remplit et signe la Section 3 des quatre copies reçues. Il garde une copie et remet les trois autres copies au cessionnaire avec les biens à transférés.
- **Section 4** – Le cessionnaire remplit et signe la Section 4 des trois copies qu'il a reçues. Il retourne ensuite une copie au cédant et une copie au rentier ou membre et conserve une copie pour son dossier.

N'envoyez nous pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que l'ARC demande à le voir.

Exigences de déclaration

En cas de transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21) ou 147.5(21) ou l'alinéa 146(16)a) ou 146.3(2)e), le montant transféré ne représente pas un revenu pour le rentier ou participant. Par conséquent, le cédant ne doit pas déclarer le montant transféré sur un feuillet T4RSP, T4RIF ou T4A. De même, le cessionnaire ne doit pas émettre un reçu, puisque le rentier ou participant ne peut pas déduire de son revenu le montant transféré.

Autres exigences

L'émetteur d'un FERR qui procède à un transfert direct, selon le paragraphe 146.3(14.1) ou l'alinéa 146.3(2)e), doit verser au rentier ou participant le montant minimum pour l'année.

Dans tous les cas, le cédant ne doit pas retenir l'impôt sur le revenu sur le montant transféré, selon le paragraphe 146.3(14.1), 146(21), 147.5(21), ou l'alinéa 146(16)a), ou 146.3(2)e).

Définitions

Administrateur – Personne, organisme ou institution qui a la responsabilité d'administrer un RPA, un RPD, ou un RPAC.

Cédant – L'administrateur, l'émetteur du régime ou du fonds **duquel** le montant est transféré.

Cessionnaire – L'administrateur, l'émetteur du régime ou du fonds **auquel** le montant est transféré.

Conjoint de fait – Personne **qui n'est pas votre époux**, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit **l'une** des conditions suivantes :

- la personne vit avec vous dans une relation conjugale et cette relation dure depuis 12 mois sans interruption;

  Remarque

  L'expression "12 mois sans interruption" comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.
- la personne est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption;
- la personne a la garde et la charge entière de votre enfant (ou la personne en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans) et votre enfant dépend financièrement de cette personne.

Émetteur du FERR – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

Époux – Personne avec qui vous êtes légalement marié.

FERR admissible – FERR établi avant 1993 dans lequel aucun bien n'a été transféré ou versé après 1992 ou FERR établi après 1992, qui contient seulement des biens transférés d'un FERR admissible.

Participant – Particulier (autre qu'une fiducie) qui détient un compte selon le régime et qui a le droit de recevoir des paiements d'un RPD, d'un RPA ou d'un RPAC.

RPAC – Régime d'épargne-retraite auquel vous ou votre employeur participant ou les deux peuvent cotiser. Les revenus accumulés dans le RPAC ne seront pas habituellement imposés tant que les revenus y demeurent.

RPD – Régime de pension ou accord semblable qui est prescrite par le Règlement de l'impôt sur le revenu comme un « régime de pension déterminé » aux fins de la Loi. De nombreuses règles visant les REER s'appliquent aussi aux RPD.

Rentier – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.

Transfert direct d'un montant unique selon le paragraphe 147(19) ou l'article 147.3

Vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer un transfert direct. Pour les instructions et les définitions, allez aux pages 2 et 3 de ce formulaire. Les renvois législatifs dans ce formulaire sont tirés de la Loi de l'impôt sur le revenu (Loi).

Section 1 – Demandeur

Nom de famille	Prénom et initiales	Numéro d'adhésion à OMERS
		Numéro d'assurance sociale (NAS)
Adresse		Numéro de téléphone

S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), remplissez les parties A, C et D.
S'il s'agit d'un transfert provenant d'un régime de pension agréé (RPA), remplissez les parties B, C et D.

Partie A – Transfert provenant d'un RPDB (cochez une seule case)

- ☐ Je suis un employé ou ex-employé qui est un bénéficiaire du RPDB.
- ☐ Je suis l'époux ou conjoint de fait actuel, ou l'ex-époux ou conjoint de fait, bénéficiaire et je demande un transfert en raison du décès d'un employé ou d'un ex-employé qui était le bénéficiaire du RPDB.
- ☐ Je suis l'ex-époux ou l'ancien conjoint de fait actuel, bénéficiaire et je demande un transfert en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait avec un employé ou ex-employé qui était bénéficiaire du RPDB.

Numéro d'agrément du RPDB	Nom de l'employeur	Numéro du régime
Adresse de l'employeur		

Partie B – Transfert provenant d'un RPA (cochez une seule case)

- ☐ Je suis un participant au RPA.
- ☐ Je suis l'époux, l'ex-époux, le conjoint de fait ou l'ancien conjoint de fait bénéficiaire et je demande un transfert en raison du décès d'un participant au RPA.
- ☐ Je suis l'époux, l'ex-époux, le conjoint de fait ou l'ancien conjoint de fait d'un participant au RPA et je demande un transfert en raison de la rupture du mariage ou de l'union de fait.

Numéro d'agrément du RPA	Nom de l'employeur	Numéro du régime
Adresse de l'employeur		

Partie C – Description du montant à transférer (cochez une seule case)

- ☐ Transférez la totalité des montants auxquels j'ai droit selon le régime indiqué dans la partie A ou B.
- ☐ Transférez la somme de _____ **$** ce qui représente la partie à laquelle j'ai droit selon le régime indiqué dans la partie A ou B.

Partie D – Renseignements sur le REER, le FERR, le RPA, le RPD, le RPDB, ou le RPAC auquel le montant a été transféré (cochez une seule case)

☐ Transférez le montant unique du RPA ou du RPDB à mon régime enregistré d'épargne retraite (REER).	Numéro et nom du REER
☐ Transférez le montant unique du RPA ou du RPDB à mon fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).	Numéro et nom du FERR
☒ Transférez le montant unique du RPA ou du RPDB à mon RPA.	Numéro et nom du RPA 0345983 OMERS Primary Pension Plan (AVC Provision)
☐ Transférez le montant unique du RPDB à mon compte de bénéficiaire selon ce RPDP.	Numéro et nom du RPDB
☐ Transférez le montant unique du RPA ou du RPDB à mon régime de pension agréé collectif (RPAC).	Numéro et nom du RPAC
☐ Transférez le montant unique du RPA ou du RPDB à mon régime de pension déterminé (RPD).	Numéro et nom du RPD

Nom de l'employeur OMERS Primary Pension Plan (AVC Provision)	Numéro d'agrément du RPA ou RPDB 0345983
Adresse du cessionnaire EY Tower, 900 - 100, rue Adelaide Ouest, Toronto, ON M5H 0E2	_____ Signature du demandeur Année Mois Jour

Section 2 – Attestation du cédant

1. Le montant transféré de _____ $ est le montant (cochez une seule case)
   - ☐ entier ou
   - ☐ partiel auquel le demandeur a droit selon l'un des régimes suivants (cochez une seule case) :
     - ☐ le RPDB mentionné à la partie A de la Section 1, ou
     - ☐ le RPA mentionné à la partie B de la Section 1.
2. Nous avons transféré _____ $ selon l'un des paragraphes suivants (cochez une seule case) :
   - ☐ le paragraphe 147(19) (un transfert forfaitaire d'un RPDB à un RPA, à un REER, à un FERR, à un RPAC, à un RPD, ou à un autre RPDB);
   - ☐ les paragraphes 147.3(1) à (8) (un transfert forfaitaire d'un RPA à un REER, à un FERR, à un RPD, à un RPAC, ou à un autre RPA).
3. Une disposition d'immobilisation s'applique au _____ $ du montant transféré du RPA mentionné à la partie B de la Section 1 selon la Loi sur les prestations de pension ou selon une loi provinciale sur les prestations de pension (précisez la loi) _____
   ou ☐ Sans objet
4. Nous n'avons pas transféré _____ $ du montant unique du RPA indiqué au numéro 1 ci-dessus selon l'un des paragraphes 147.3(1) à (8).
   Nous déclarerons ce montant comme revenu du demandeur sur un feuillet T4A.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cédant		Année Mois Jour
	_____ Signature d'une personne autorisée	

Section 3 – Attestation du cessionnaire

1. Nous avons reçu _____ $ et l'avons porté au crédit (cochez une seule case) :

☐ du REER du demandeur mentionné à la partie D de la Section 1.

☐ du FERR du demandeur mentionné à la partie D de la Section 1.

☐ du compte du demandeur comme participant au RPD mentionné à la partie D de la Section 1.

☐ du compte du demandeur comme participant au RPA mentionné à la partie D de la Section 1.

☐ du compte du demandeur comme bénéficiaire selon le RPDB mentionné à la partie D de la Section 1.

☐ du compte du demandeur comme participant au RPAC mentionné à la partie D de la Section 1.

2. Le régime auquel le montant unique a été transféré est agréé ou enregistré selon la Loi.
3. Nous gérerons le montant indiqué au numéro 3 de la Section 2 comme un montant immobilisé selon le fonds ou le régime du bénéficiaire.
4. Nous émettrons un reçu pour le montant indiqué au numéro 4 de la Section 2.

J'atteste que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et complets.

Nom du cessionnaire		Année Mois Jour
OMERS		
	Signature d'une personne autorisée	

Les renseignements personnels (y compris le NAS) sont recueillis et utilisés aux fins d'appliquer ou d'exécuter la Loi de l'impôt sur le revenu et des programmes et activités connexes incluant l'administration de l'impôt, des prestations, la vérification, l'observation et le recouvrement. Les renseignements recueillis peuvent être communiqués à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale, territoriale, autochtone ou étrangère dans la mesure où le droit l'autorise. Le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner un paiement d'intérêts ou de pénalités, ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont le droit à la protection, à l'accès et à la correction de leurs renseignements personnels, et de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels. Consultez le fichier de renseignements personnels ARC PPU 005 sur Info Source à **canada.ca/arc-info-source.**

Instructions

Qui peut utiliser ce formulaire

Si vous êtes le fiduciaire d'un RPDB ou l'administrateur d'un RPA, vous pouvez utiliser ce formulaire pour enregistrer le transfert direct d'un montant unique d'un demandeur.

À titre de fiduciaire d'un RPDB, vous pouvez faire un transfert direct à un autre RPDB, à un RPA, à un RPD, à un REER, à un RPAC, ou à un FERR.

À titre d'administrateur d'un RPA, vous pouvez faire un transfert direct à un autre RPA, à un REER, à un RPD, à un RPAC, ou à un FERR.

Remarque

Même si vous n'utilisez pas ce formulaire pour faire le transfert, vous (le cédant) devez fournir tous les renseignements requis au cessionnaire pour qu'il puisse faire le transfert correctement.

Qui doit remplir ce formulaire

- **Section 1** – Le participant ou le bénéficiaire (le demandeur) qui demande le transfert rempli la Section 1. Le demandeur imprime et signe **quatre** copies du formulaire qui sont remises au fiduciaire original du RPDB ou à l'administrateur du RPA ou du RPAC duquel la propriété doit être transféré (le cédant).
- **Section 2** – Le cédant remplit et signe la Section 2 des quatre copies. Il conserve une copie et remet les trois autres copies au nouveau fiduciaire du RPDB, à l'administrateur du RPA, du RPD, ou du RPAC ou l'émetteur du REER ou du FERR (le cessionnaire) à qui le montant unique doit être transféré, accompagné du montant à transférer.
- **Section 3** – Le cessionnaire remplit et signe la Section 3 des trois copies reçues. Il remet ensuite une copie au cédant et une copie au demandeur ou bénéficiaire et conserve une copie pour son dossier.

N'envoyez nous pas de copie de ce formulaire à l'Agence du revenu du Canada (ARC), à moins que l'ARC demande à le voir.

Transferts provenant d'un RPDB

Comme cédant, vous pouvez transférer un montant unique pour un employé ou un ex-employé qui a participé au régime, comme il est décrit au paragraphe 147(19). Vous pouvez transférer le montant à un RPA au profit de cette personne, à un REER, ou à un FERR dont cette personne est la rentière ou participante. Vous pouvez transférer le montant à un RPD ou un RPAC dont la personne est membre. Vous pouvez aussi transférer le montant à un autre RPDB **s'il est raisonnable de s'attendre que le RPDB auquel vous transférez le montant aura au moins cinq bénéficiaires tout au long de l'année où vous effectuez le transfert**.

De même, vous pouvez transférer un montant unique pour l'époux, l'ex-époux, le conjoint de fait ou l'ancien conjoint de fait de l'employé ou de l'ex-employé, si cette personne a le droit de toucher le montant pour l'une des raisons suivantes :

- l'employé ou l'ex-employé est décédé;
- il y a eu rupture du mariage ou de l'union de fait avec l'employé ou l'ex-employé. Dans ce cas, le transfert doit faire suite à une ordonnance ou à un jugement d'un tribunal compétent ou faire suite à un accord écrit de séparation à la suite d'une décision de partager les biens en règlement des droits découlant du mariage ou de l'union de fait ou de son échec.

La personne pour laquelle vous effectuez le transfert **n'a pas à inclure** le montant que vous transférez dans son revenu selon le paragraphe 147(19). De même, cette personne ne peut pas déduire le montant transféré. Ne remettez aucun feuillet T4A ni aucun reçu pour ce montant.

Ne retenez aucun impôt sur le revenu sur un montant transféré selon le paragraphe 147(19).

Transferts provenant d'un RPA

Comme cédant, vous pouvez transférer, pour un participant à un RPA, un montant unique à un autre RPA au profit du participant ou au REER, au RPD, au RPAC, ou au FERR du participant.

Vous pouvez transférer un montant unique pour l'époux, l'ex-époux, le conjoint de fait ou l'ancien conjoint de fait du participant si cette personne a le droit de toucher le montant pour l'une des raisons suivantes :

- le participant est décédé;
- il y a eu rupture du mariage ou de l'union de fait avec le participant. Dans ce cas, le transfert doit faire suite à une ordonnance ou à un jugement d'un tribunal compétent ou faire suite à un accord écrit de séparation à la suite d'une décision de partager les biens en règlement des droits découlant du mariage ou de l'union de fait ou de son échec.

Dans certains cas, les règles de l'article 147.3 limitent le montant que vous pouvez transférer sans conséquences fiscales. Si une partie du montant transféré ne répond pas aux exigences du paragraphe selon lequel vous transférez le montant, nous considérons que vous avez payé cette partie au demandeur à titre de prestation de pension. En pareil cas, vous devez déclarer cette partie comme un revenu pour le demandeur sur un feuillet T4A. Nous considérons aussi que le demandeur a versé cette partie à un REER, ou à un RPD, à un RPAC, ou à l'autre RPA, selon le cas. Le cessionnaire doit remettre au demandeur un reçu pour le montant.

De même, si vous transférez le montant unique à un FERR, nous considérons que le montant en trop a été versé à un REER. En pareil cas, vous devez déclarer le montant en trop comme un revenu pour le demandeur sur un feuillet T4A. Le cessionnaire doit remettre au demandeur un reçu pour le montant en trop.

La personne pour laquelle vous effectuez le transfert **n'a pas à inclure** dans son revenu le montant que vous transférez selon l'un des paragraphes 147.3(1) à (8). De même, cette personne ne peut pas déduire le montant transféré. Ne remettez aucun feuillet T4A ni aucun reçu pour ce montant.

Ne retenez aucun impôt sur le revenu sur un montant transféré selon le paragraphe 147.3.

Transferts d'un régime enregistré pour acheter une Rente viagère différée à un âge avancé (RVDAA)

Pour un transfert direct d'un régime enregistré pour acheter une RVDAA, utilisez le formulaire T2157, Transfert direct d'un régime enregistré pour acheter une RVDAA

Définitions

Administrateur – Personne, organisme ou institution qui a la responsabilité d'administrer un RPA, un RPD, ou un RPAC.

Cédant – L'administrateur, l'émetteur, ou le fiduciaire du régime **duquel** le montant est transféré.

Cessionnaire – L'administrateur, l'émetteur, ou le fiduciaire du régime ou du fonds **auquel** le montant est transféré.

Conjoint de fait – Personne **qui n'est pas votre époux**, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit **l'une** des conditions suivantes :

- la personne vit avec vous dans une relation conjugale et cette relation dure depuis 12 mois sans interruption;

  Remarque

  L'expression « 12 mois sans interruption » comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.
- la personne est le parent de votre enfant, par la naissance ou l'adoption;
- la personne a la garde et la charge entière de votre enfant (ou la personne en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans) et votre enfant dépend financièrement de cette personne.

Émetteur du FERR – Personne décrite au paragraphe 146.3(1), avec qui un rentier a conclu un arrangement qui est un FERR.

Émetteur du REER – Personne décrite au paragraphe 146(1), avec qui un rentier a conclu un contrat ou un arrangement qui est un REER.

Époux – Personne avec qui vous êtes légalement marié.

Fiduciaire de RPDB – Société nommée fiduciaire selon le régime, qui est résidente du Canada et autorisée selon les lois canadiennes à exploiter au Canada une entreprise consistant à offrir au public ses services de fiduciaire. L'expression désigne aussi trois particuliers ou plus qui résident au Canada et qui sont nommés fiduciaires selon le régime.

Montant unique – Montant qui ne fait pas partie d'une série de paiements périodiques.

Participant – Particulier (autre qu'une fiducie) qui détient un compte en vertu du régime et qui a le droit de recevoir des paiements d'un RPA, d'un RPD ou d'un RPAC.

Rentier – Personne qui a le droit de recevoir des paiements d'un REER ou d'un FERR.

RPAC – Régime d'épargne-retraite auquel vous ou votre employeur participant ou les deux peuvent cotiser. Les revenus accumulés dans le régime ne seront généralement pas imposés tant que les revenus y demeurent.

RPD – Régime de pension ou accord semblable qui a été prescrit selon le Règlement de l'impôt sur le revenu comme un « régime de pension déterminé » aux fins de la Loi. De nombreuses règles visant les REER s'appliquent aussi aux RPD.